Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

DÉCLARATION D'EXEMPTION – EMPLOI SUR UN CHANTIER PARTICULIER

Qui peut utiliser ce formulaire?

Utilisez ce formulaire si vous travaillez sur un chantier particulier. Vous permettrez ainsi à votre employeur de déterminer si les avantages suivants peuvent être exclus de votre revenu :

- la valeur des frais – ou une allocation raisonnable se rapportant aux frais – pour la pension et le logement qu'il vous a fourni sur le chantier particulier;
- la valeur des frais – ou une allocation raisonnable se rapportant aux frais – pour le transport entre votre lieu principal de résidence et le chantier particulier.

Votre employeur exclura de votre revenu ces avantages ou allocations si **toutes** les exigences énoncées ci-dessous sont remplies.

Votre employeur et vous devez remplir ce formulaire lorsque vous commencez votre emploi sur un chantier particulier ou lorsque votre situation d'emploi sur un chantier particulier change.

Pour en savoir plus, lisez le bulletin d'interprétation IT-91, *Emploi sur un chantier particulier ou en un endroit éloigné.*

Renseignements sur l'employé (en lettres moulées)

Nom de famille	Prénom et initiale(s)	Numéro d'assurance sociale

Adresse du lieu principal de résidence (établissement domestique autonome)	Code postal

Nombre de kilomètres entre votre lieu principal de résidence et le chantier particulier (aller seulement) **km**	Lieu de résidence pendant que vous travaillez sur le chantier particulier

Attestation de l'employé

J'atteste que **toutes** les exigences suivantes sont remplies :

- Mon lieu principal de résidence est un établissement domestique autonome situé à l'adresse indiquée ci-dessus.
- Mon lieu principal de résidence est à ma disposition et je ne le loue pas à personne.
- En raison de la distance entre mon lieu principal de résidence et le chantier particulier, on ne peut pas raisonnablement s'attendre à ce que je fasse tous les jours la navette entre les deux pendant la durée de mon emploi.
- Mes fonctions m'obligent à m'absenter de mon lieu principal de résidence pendant au moins 36 heures, y compris le temps consacré à mes déplacements entre le chantier particulier et mon lieu principal de résidence.

année mois jour	Signature de l'employé

Renseignements sur l'employeur (en lettres moulées)

Nom de l'employeur

Adresse

Genre d'entreprise	Numéro de compte (selon le formulaire PD7A, *pièce de versement*)

Nom des propriétaires ou associés (s'il y a lieu)

Emplacement exact du chantier particulier (y compris la municipalité)	Les avantages ou allocations mentionnés ci-dessous sont accordés selon : une convention collective ☐ une politique de l'entreprise ☐

Période de travail sur le chantier particulier obligeant l'employé à s'absenter de son lieu principal de résidence pendant au moins 36 heures.	**Du :** année mois jour	**Au :** année mois jour

Renseignements fournis par l'employeur sur les avantages ou les allocations (en cas d'incertitude, inscrivez des montants approximatifs)

	Pension	Logement	Pension et logement	Transport	Autre
Montant versé à l'employé pour :	$	$	$	$	$
Fourni gratuitement (valeur) :	$	$	$	$	$

Attestation de l'employeur

J'atteste que **toutes** les exigences suivantes sont remplies :

- Les fonctions de l'employé sur le chantier particulier ne sont que temporaires et, en raison de la distance qui sépare ce chantier du lieu principal de résidence de l'employé, on ne peut pas s'attendre à ce qu'il fasse la navette entre les deux à tous les jours.
- Les allocations qui sont accordées à l'employé pour sa pension et son logement, visent seulement une période de travail d'au moins 36 heures qu'il passe sur le chantier particulier, y compris le temps consacré aux déplacements entre le chantier particulier et le lieu principal de résidence.
- Les avantages ou les allocations qui sont accordés à l'employé pour le transport visent seulement la période où il reçoit la valeur des frais — ou une allocation raisonnable se rapportant aux frais — pour la pension et le logement.

Après avoir rempli ce formulaire avec l'employé, conservez-le avec vos registres de paie au cas où nous demanderions à le voir.

année mois jour	Signature de l'employeur ou d'un agent autorisé

Remarque : L' employeur doit communiquer avec son bureau des services fiscaux s'il doute de l'exactitude des renseignements indiqués sur le formulaire TD4 reçu**.** Toute personne qui remplit ou accepte, en toute connaissance de cause, un formulaire TD4 contenant des renseignements douteux ou faux commet une infraction.

(You can get this form in English at **www.cra.gc.ca/forms** or by calling **1-800-959-2221**.)

Canada